

SEMM CGT

Cour des comptes, un rapporteur à bout de souffle !

Le Syndicat des Établissements du Mobilier national et des Manufactures condamne fermement le rapport de la cour des comptes. Une institution d'État aussi prestigieuse et unique que celle où nous travaillons, tend à être vertueuse. Des propos contenus dans ce rapport sont faux, inexacts et discriminants pour une partie des personnels et des représentants syndicaux.

Les techniciens d'art travaillant en tant que liciers de haute-lice, de basse-lice, de savonnerie, dentellières du Puy et d'Alençon, lustriers, tapissiers garnisseurs, tapissiers en décors, rentrayeuses en tapis et tapisserie, menuisiers en sièges, ébénistes et prototypistes bois et métal et tous les agents des services administratifs permettant à notre institution de fonctionner au mieux sont des femmes et des hommes engagés et passionnés par leurs missions de service public !

L'engouement des publics a été démontré lors de l'exposition « L'esprit et la main » et des Journées Européennes du Patrimoine. Les visiteurs ont pu découvrir, en 2018, une partie des réserves et ont été accueillis par des personnels du Mobilier national et des Manufactures engagés et dévoués à leur institution.

A l'heure où l'État français met en valeur les métiers d'art et leurs formations séculaires, où certains de nos métiers sont inscrits ou en cours d'inscription au « Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco », la cour des comptes dépeint le Mobilier national et les Manufactures sous les pires traits. Sous prétexte de dysfonctionnements majeurs infondés, la cour des comptes propose un nouveau système économique qui à terme fera disparaître la qualité de nos savoir-faire.

Le rapporteur de la cour des comptes ne pouvait pas s'y prendre autrement pour salir notre institution et par là même occasion plus de 350 agents dévoués dans le cadre des missions de service public culturel. Cet acharnement repose sur beaucoup de choses infondées. Les allégations contenues dans ce rapport sont orientées :

- ◆ **Non, nous ne travaillons pas que 30 heures par semaine**, nous travaillons 38h30 par semaine, en journée continue sur 5 jours et nos horaires sont contrôlés par nos supérieurs.
- ◆ **Non, nous ne travaillons pas que 120 jours par an**. Ce chiffre est fantaisiste tant pour les ateliers de restauration que de création.
- ◆ **Non, les techniciens d'art ne gagnent pas 27000€ par an**. En début de carrière, nous gagnons 1650€ net par mois.
- ◆ **Non, les arrêts maladie de complaisance ne sont pas une réalité**. Les troubles musculo-squelettiques eux le sont. Un travail avec des ergonomes a été mis en place dans plusieurs de nos services et ateliers pour palier à l'usure des tendons, muscles et autre, dus à des gestes trop répétitifs.
- ◆ **Non, il est impossible de faire un comparatif entre les techniques de tissage** (Haute-lice et Basse-lice) et les ateliers (Beauvais et Paris) car les chiffres ne reflètent pas la complexité de tissage d'une œuvre ni les besoins de préparations d'interprétation du carton et des couleurs.
- ◆ **Non, nous n'effectuons pas de travail dissimulé au sein des ateliers et des Manufactures**.
- ◆ **Non, il est malhonnête et diffamant de parler de prise d'alcool massive sur le lieu du travail**, une campagne d'information a été mise en place depuis des années par la médecine du travail et les membres CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) veillent à accompagner si des personnes sont confrontées à la maladie de l'alcoolisme.

En tant que représentants syndicaux, nous nous élevons fermement contre ce rapport qui ne reflète en rien notre réalité et veut salir notre outil de travail, notre institution, le ministère de la Culture et le service public. Nous alertons dès aujourd'hui notre Ministre, M. Franck Riester, afin que celui-ci prenne l'entière défense de notre institution et de ses agents.

Nous invitons tous les personnels à participer à l'heure mensuelle d'information le mardi 12 février à 13h45 dans la salle du personnel.